

Bruxelles, le 17 juin 2024 (OR. fr)

> 10810/24 OJ CONS 36 TRANS 286 TELECOM 207 ENER 273

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (<u>Transports</u>, télécommunications et énergie) ECCL, Luxembourg 18 juin 2024 (9:30)

# Format de la réunion : 2+2 (+2 en salle d'écoute)

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives 10908/24

b) Liste des délibérations législatives (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8 du traité sur l'Union européenne)

11216/24

## Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

#### Transport maritime

3. Règlement relatif à l'Agence européenne pour la sécurité maritime et abrogeant le règlement (CE) n° 1406/2002 *Orientation générale* 

**OC** 10828/24

4. Directive relative à des services d'information fluviale (SIF) *Orientation générale* 

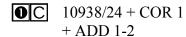
**O**C 10824/24

10810/24 AA 1

GIP.CRP1 FR

### Transport terrestre

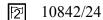
5. Règlement sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferroviaire unique européen, modifiant la directive 2012/34/UE et abrogeant le règlement (UE) nº 913/2010 Orientation générale



#### Activités non législatives

Transport terrestre

6. Conclusions sur le rapport spécial n° 04/2024 de la Cour des comptes européenne sur les objectifs de l'UE en matière de sécurité routière Approbation

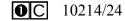


Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Transport terrestre

7. Directive modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers, les dimensions maximales et les poids maximaux



Rapport sur l'état des travaux

Questions horizontales

8. Directive modifiant la directive 92/106/CEE du Conseil sur les transports combinés



Rapport sur l'état des travaux

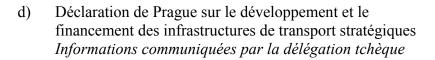
10810/24 AA GIP.CRP1 FR

2

# **Divers**

9.	a)	Appel à l'action pour assurer un suivi adéquat de l'extension du SEQE de l'UE au transport maritime Informations communiquées par la délégation espagnole, soutenue par les délégations chypriote, croate, grecque, italienne, lituanienne, maltaise, polonaise, portugaise et roumaine			11036/1/24 REV 1
	b)	Propositions législatives en cours d'examen (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)		OC	
		i)	Règlement relatif au ciel unique européen II + (paquet SES II +)		10840/20 + ADD 1 10841/20 + COR 1
		ii)	Directive modifiant la directive 2009/18/CE concernant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes		10115/23
		iii)	Directive modifiant la directive 2009/16/CE relative au contrôle par l'État du port		10126/23 + ADD 1
		iv)	Directive modifiant la directive 2009/21/CE concernant le respect des obligations des États du pavillon		10103/23 + ADD 1
		v)	Directive modifiant la directive 2005/35/CE relative à la pollution causée par les navires		10119/23 + ADD 1
		vi)	Règlement modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 en ce qui concerne les pauses et temps de repos dans le secteur du transport occasionnel de voyageurs		9734/23
		vii)	Directive modifiant la directive (UE) 2015/413 facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière		6792/23 + COR 1 + ADD 1 + ADD 1 COR 1
		Informations communiquées par la présidence			
	c)	Présentation du quatrième rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la plateforme sur le transport ferroviaire international de voyageurs Informations communiquées par les délégations autrichienne et néerlandaise		<u>P</u>	10492/24

10810/24 AA 3
GIP.CRP1 FR



11271/24

e) Programme de travail de la prochaine présidence Informations communiquées par la Hongrie

Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

Sur la base d'une proposition de la Commission

10810/24 AA 4
GIP.CRP1 FR